**Publics visés :**

- **Entreprises privées ou publiques** :Salarié ou agent volontaire, encadrement de proximité, personne compétente en prévention des risques professionnels, animateur hygiène-sécurité, membres du CSE et/ou de la CSSCT, infirmière ou infirmier d'entreprise

**Accessibilité :** Session accessible aux personnes en situation de handicap

**Pré-requis :** Néant

**Objectifs :**

- Proposer et hiérarchiser des actions ou mesures de prévention collective.
- Piloter des actions de prévention des consommations à risques.
- Connaitre les personnes et ressources internes ou externes en addictologie.
- Recueillir les informations nécessaires pour orienter au mieux les personnes exposées à des situations de consommations à risques.

**Contenu :**

- Rappel des enjeux de la prévention et des définitions gravitant autour des la santé, sécurité et conditions de travail.
- Présentation des notions de consommations à risques en entreprise.
- Connaissance des différentes procédures, technique et messages de prévention efficaces.
- Connaissance des stades et mécanismes aboutissant à l'addiction.
- Présentation des différents acteurs susceptibles de soutenir une démarche.
- Proposition de stratégies d'intervention

**Moyens prévus :**

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur en prévention des Pratiques addictives - Formateur expérimenté (formation et terrain) en prévention des risques professionnels (depuis 2002) Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et études de cas réels.

**Durée :** 2 jours non consécutifs (intervalle de 6 mois)
Réalisation d'un travail d'état des lieux dans sa structure en intersession.

**Suivi :** Émargement collectif et individuel

**Évaluation des acquis :**

**A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs**

Le but de cette formation est de constituer un réseau d'échange de pratiques entre personnes ressources formées.

**Dates :** Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir.

**Lieu :** **Formation Intra :** l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

**Formation Inter :** AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

**Formation FOAD :** AFS Prévention sera chargé de mettre en place les moyens nécessaires au bon déroulement des sessions à distance (voir notice spécifique).